

MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) DANS LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

1- INSTANCES de PILOTAGE

Deux instances permettent le bon fonctionnement du dispositif :

- La commission technique
- Le comité de pilotage ou COPIL

La commission technique

La commission technique est l'instance de gestion des AESH. Elle affecte les AESH auprès des élèves et informe le service AESH des besoins.

Les membres présents sont : le(s) responsable(s) de PIAL - le coordonnateur territorial PIAL - l'enseignant référent handicap (ERH).

Mise en œuvre :

- En amont, recueil des données quantitatives et des notifications MDPH par le coordonnateur territorial auprès de l'ERH et du service AESH.
- Identification des besoins au niveau de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap dans les établissements par le coordonnateur territorial.
- Après la commission, réajustement et régulation des accompagnements si nécessaire avec le coordonnateur territorial qui assure le lien et l'information auprès des établissements et AESH concernés.

Le comité de pilotage (COPIL)

Le COPIL est l'instance réflexive de travail sur le fonctionnement des commissions techniques, l'organisation du calendrier annuel du PIAL et sur l'identification des besoins d'accompagnement de la communauté éducative dans la prise en charge des élèves (sensibilisation, formation des personnels et le développement des partenariats).

Les membres présents sont : le(s) responsable(s) de PIAL - le coordonnateur territorial PIAL (le cas échéant le coordonnateur départemental) - le, les enseignant(s) référent(s) handicap – un conseiller pédagogique – un représentant des directeurs – un représentant pôle ressource (membre du RASED, PSY-EN) - un représentant AESH - partenaires ESMS - enseignants ressources - CPE - ... Les membres de cette instance peuvent varier en fonction des PIAL.

2- ACTEURS DU PIAL

Pour accompagner les pilotes des PIAL, l'organisation départementale retenue est la suivante :

- un coordonnateur départemental
- quatre coordonnateurs territoriaux (Bassin SUD, OUEST, NORD et Eurométropole) qui assurent un appui constant.

Les missions de chaque acteur sont décrites ci-après.

IEN CCPD et/ou CHEF D'ETABLISSEMENT, pilote(s) du PIAL

- Informe les équipes du fonctionnement du PIAL avec l'appui du coordonnateur départemental
- Assure le pilotage global en présidant le COPIL et commissions techniques (validation des affectations des AESH sur proposition du coordonnateur territorial)
- Recueille les besoins en AESH par l'intermédiaire du coordonnateur territorial
- Participe à l'analyse quantitative des besoins d'AESH lors des commissions techniques
- Transmet les besoins au service de l'école inclusive (SEI) rattaché à la DSDEN par l'intermédiaire du coordonnateur territorial
- Préside et anime le COPIL, définit les axes de travail de cette instance

COORDONNATEUR DEPARTEMENTAL

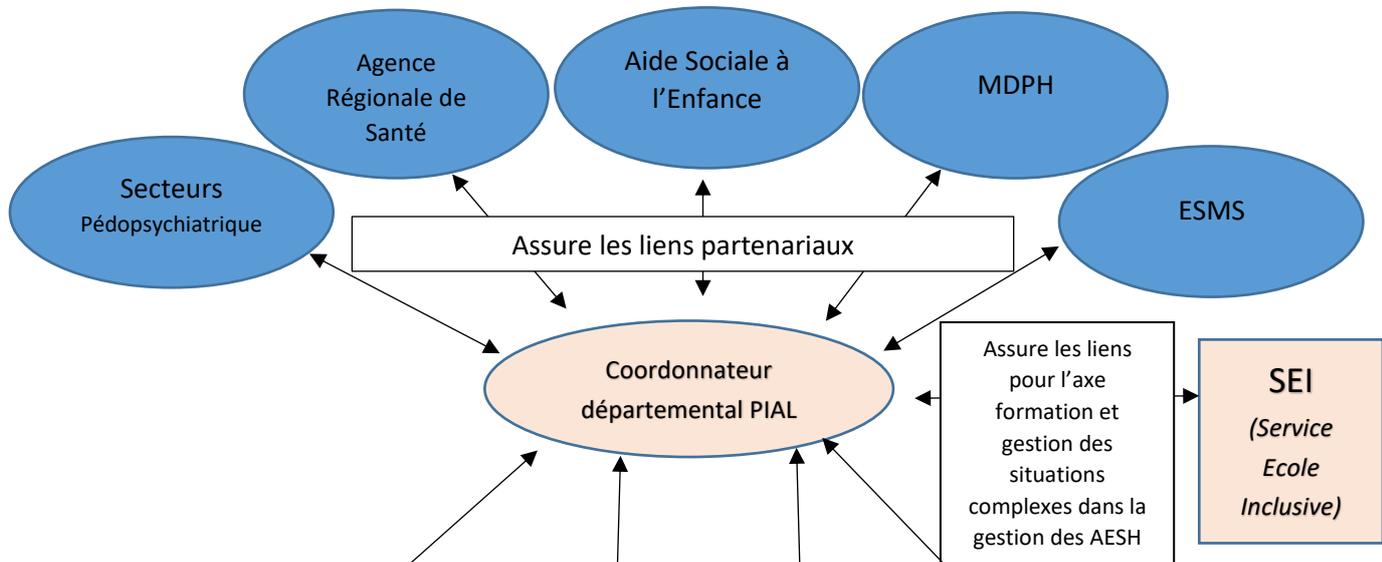
- Aide à la mise en œuvre de la démarche PIAL : réunion d'information, appui aux pilotes ...
- Coordonne les différents secteurs et élabore les outils de communication
- Assure le lien avec les pilotes de PIAL sur la démarche de mise en œuvre du PIAL, accompagne à la mise en œuvre des COPIL
- Assure les liens avec les acteurs de la formation (DAFOR, CPC, partenaires...)
- Gère les situations complexes au niveau de la gestion de l'accompagnement par les AESH
- Etablit le lien avec les partenaires (secteur médicosocial, MDPH, secteur sanitaire...) et participe à l'identification des personnes ressources au sein d'un PIAL
- Assure le lien avec le service de l'Ecole Inclusive (gestion des AESH) et l'inspectrice (politique de déploiement, retour ministériel)

COORDONNATEUR TERRITORIAL: (4 postes dans le département : Bassin SUD, OUEST, NORD et Eurométropole)

- Aide au pilote dans la mise en œuvre du PIAL : planification des commissions techniques en lien avec le pilote de PIAL
- Préparation et participation aux réunions d'information, Commission technique et COPIL
- Travail en lien avec les enseignants référents handicap pour construire les outils d'analyse et le recueil des besoins en amont des commissions techniques.
- Gestion des situations simples et complexes au niveau de la gestion de l'accompagnements par les AESH
- Prise en charge la partie administrative de la gestion des emplois du temps des AESH
- Liaison avec le coordonnateur départemental et le service AESH concernant les décisions des Commissions techniques (via outil commun)
- Aide à l'élaboration d'outils de communication

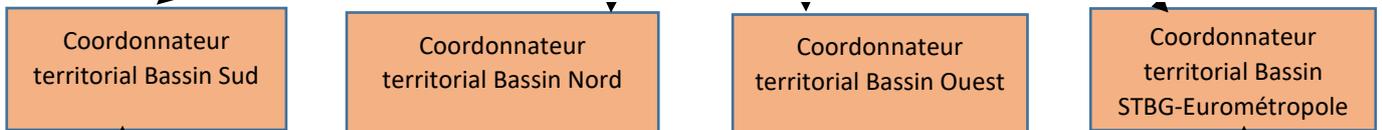
SERVICE ECOLE INCLUSIVE 67

Schématisation du fonctionnement



Le coordonnateur départemental coordonne les différents coordonnateurs territoriaux. Il établit les liens entre les différents partenaires du médico-social ainsi qu'avec le SEI pour les questions de formation et de gestions des AESH (situations complexes). Il assure une coordination à l'échelle départementale de tous les secteurs.

Les secteurs ont été définis en cohérence avec les différents secteurs d'intervention des partenaires.



Le coordonnateur territorial en lien avec les pilotes de chaque PIAL de son secteur assure la remontée des besoins. Il fait le lien entre les partenaires du PIAL à l'échelle locale (Responsable PIAL / ERH / Enseignants). Il veille au bon fonctionnement des PIAL dans son secteur notamment sur la mise en place des éléments d'actions interne à chaque PIAL. Il fait remonter les besoins auprès du Coordonnateur Départemental au niveau des axes de partenariat et formation. Il peut venir en aide aux différents PIAL pour le recueil des besoins par rapport la prise en charge des élèves à besoins particuliers.



Les coordonnateurs territoriaux gèrent le vivier d'AESH du PIAL sous la responsabilité du pilote PIAL (IEN et/ou chef d'établissement). Ils coordonnent, et adaptent les emplois du temps des AESH en fonction de l'évolution des besoins des élèves.

SERVICE ECOLE INCLUSIVE 67

3- COORDONNEES DES COORDONNATEURS

Coordonnateur Départemental	SAAS Jocelyn coordopial67@ac-strasbourg.fr	<i>Service Ecole Inclusive DSDEN du Bas-Rhin 65 avenue de la Forêt Noire 67083-STRASBOURG Cedex 06 34 84 53 46</i>
Secteurs	Noms des coordonnateurs territoriaux	Coordonnées
Secteur 1 – Bassin Nord La Wantzenau-Rhin Haguenau Nord-Sud Wissembourg Eurométropole Nord	GEFFRÉ Fanny coordopial.bassin-nord@ac-strasbourg.fr	<i>Ecole Elémentaire Erlenberg 6A rue des Casernes 67240 – BISCHWILLER 03 88 63 21 44 // 06 34 84 36 03</i>
Secteur 2 – Bassin Ouest Vosges du Nord Saverne Truchtersheim-Kochersberg	BARTHEL Laure coordopial.bassin-ouest@ac-strasbourg.fr	<i>Ecole Elémentaire les Sources 14 Rue des Sources 67700 – SAVERNE 06 17 07 39 72</i>
Secteur 3 – Bassin Sud Molsheim Obernai Erstein Sélestat	ERARD Chrystelle coordopial.bassin-sud@ac-strasbourg.fr	<i>Collège Jean MENTEL 4 avenue Adrien Zeller 67600 - SELESTAT 03 88 92 73 57 // 06 29 07 38 12</i>
Secteur 4 - Eurométropole Strasbourg - Eurométropole	LAGRANGE Camille coordopial.eurometropole@ac-strasbourg.fr	<i>Ecole maternelle Paul Langevin 6 rue Paul Langevin 67200 – STRASBOURG 03.88.27.65.91 // 06 34 84 65 33</i>

4- TEXTES DE REFERENCE ET RESSOURCES

Textes de référence :

- *Circulaire Ecole Inclusive n° 2019-088 du 5-6-2019*
- *Vademecum PIAL 05-06-19, <https://eduscol.education.fr/cid142655/pour-une-ecole-inclusive.html>*

Ressources :

La multitude de documents inhérents à un bon fonctionnement du PIAL sont recensés sur une plateforme de ressources pour les pilotes de PIAL et les coordonnateurs territoriaux. Cette plateforme permet notamment d'assurer l'uniformisation et la cohérence entre tous les PIAL du département.

Plateforme disponible l'adresse suivante : https://padlet.com/jocelyn_saas/x0xc2tli3yl2

Mot de passe : PIAL 67